

Une mission pour l'enseignement scolaire

Bilan 2000 - 2006

Mise en œuvre de la convention pour la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif du 25 février 2000

Mars 2006

Sommaire

UN CONTEXTE PORTEUR D'EVOLUTION

- La lutte contre les discriminations, une ambition nationale
- La charte de l'égalité : un nouvel élan pour une approche intégrée de l'égalité entre les sexes dans toutes les politiques
- L'égalité entre les filles et les garçons, une mission pour l'Ecole
- Un rapprochement nécessaire avec l'Entreprise, pour l'égalité professionnelle

DES STRUCTURES DE VIGILANCE ET D'ACTION

- Un comité interministériel pour l'égalité des sexes dans le système éducatif
- **La mission égalité/parité de la direction de l'enseignement scolaire**
- ***Un réseau de chargés de mission pour l'égalité entre les filles et les garçons, dans chaque rectorat***
- **Des correspondants pour l'égalité dans les établissements scolaires**
- Un partenariat élargi dans les académies pour une synergie des actions : des conventions locales

LES REALISATIONS

- Pour une orientation scolaire et professionnelle libre des stéréotypes de genre
- Pour une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes
- **Le renforcement des outils de promotion de l'égalité**

L'action en matière d'égalité des sexes est délicate car elle agit sur les archaïsmes sociaux et psychologiques. Elle doit être menée dans la continuité et la durée, avec l'ensemble des acteurs. La mise en œuvre de la convention « pour la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif », du 25 février 2000 a été une avancée dans l'implication conjointe des différents ministères, dans la visibilité des actions impulsées par les chargées de mission académiques et la coordination ministérielle. Ce fut aussi une évolution dans l'ouverture et le renforcement des partenariats avec le monde de l'entreprise, dans la diffusion des informations et la mise en commun des ressources.

UN CONTEXTE PORTEUR D'EVOLUTION

▪ La lutte contre les discriminations, une ambition nationale.

La volonté de lutter efficacement contre toutes les formes de discriminations est clairement affichée depuis plusieurs années. Le renforcement de l'arsenal juridique et les actions concrètes développées par les pouvoirs publics ont permis de réaliser des avancées significatives s'agissant des discriminations fondées sur le sexe.

La loi du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) est venue renforcer le dispositif existant.

Ses missions répondent à un double objectif :

- traiter toutes les discriminations directes et indirectes, prohibées par la loi ou un engagement international,
- promouvoir l'égalité, par la mise en place d'actions de communication, des travaux d'études et de recherche, la recommandation de modifications législatives ou réglementaires.

▪ La charte de l'égalité : un nouvel élan pour une approche intégrée de l'égalité entre les sexes dans toutes les politiques.

En 2003, une nouvelle impulsion a été donnée à la mise en œuvre, en France, de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

De nombreuses concertations ont été engagées à cet effet avec les acteurs qui contribuent à l'échelle nationale ou locale, à faire progresser l'égalité.

Ces travaux ont abouti, le 8 mars 2004, à la remise officielle au Premier ministre de la « charte de l'égalité entre les hommes et les femmes » qui constitue, en quelque sorte, l'agenda et la « feuille de route » de tous les acteurs qui y ont adhéré.

Au ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la dynamique engagée a favorisé la prise en compte de la question de l'égalité entre les sexes par les directions. C'est dans ce cadre que la Direction de l'enseignement scolaire a poursuivi son action en direction des élèves et des personnels du système éducatif.

▪ **L'égalité entre les filles et les garçons, une mission pour l'Ecole**

Au début des années 2000, une dynamique autour des questions d'égalité des sexes a été engagée. Elle s'est concrétisée par la mise en œuvre de la convention interministérielle du 25 février 2000, « pour la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif », signée par six départements ministériels.

Des missions pour l'égalité ont alors été instituées à la Direction de l'enseignement scolaire, à la Direction de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à la Direction de la recherche.

La loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 rappelle dans les objectifs et missions du service public de l'enseignement sa contribution à « favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes ».

En effet, face au paradoxe que constitue la très bonne réussite scolaire des filles en regard d'une insertion professionnelle à la réalité moins prometteuse (un chômage plus important, de gros écarts de salaires, un accès moindre aux postes de responsabilité...), l'Ecole se doit d'agir sur les représentations des métiers, des sciences et des technologies afin de favoriser l'élargissement des choix professionnels des élèves. En même temps, elle se doit d'éliminer les stéréotypes sexués qui limitent l'ambition des filles et leur légitimité dans des secteurs où elles sont peu nombreuses. Elle doit aussi favoriser une mixité porteuse de respect mutuel entre les sexes, en la faisant vivre dans une perspective égalitaire.

Parmi les évolutions constatées de 1998 à 2005

Seconde options scientifiques	+ 11,9 % (de filles)
Terminale S	+ 3 %
CPGE Scientifiques	+ 3,9 %

Objectif ministériel pour 2010

Proportion de filles en classes terminales scientifiques et techniques
36,9 % en 2003 ➔ 45 % en 2010

▪ **Un rapprochement nécessaire avec l'Entreprise, pour l'égalité professionnelle**

Par ailleurs, le système éducatif et le monde de l'entreprise sont confrontés à deux difficultés : la désaffection des sciences et technologies d'une part, la baisse démographique d'autre part, avec ses implications sur les recrutements.

L'égalité professionnelle est un levier de changement pour l'entreprise confrontée à une baisse démographique à moyen terme ; dans ce cadre, améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles est un réel enjeu.

Des mesures législatives récentes constituent un levier intéressant pour progresser vers nos objectifs. Parmi elles :

- La loi du 9 mai 2001 sur l'égalité professionnelle ouvre aux employeurs la possibilité, par le biais d'un accord avec les organisations syndicales, de prendre des mesures d'action positive temporaires, visant à favoriser l'embauche, la formation, la promotion et l'amélioration des conditions de travail des femmes.
- **L'accord national interprofessionnel du 1^{er} mars 2004 portant sur l'égalité et la mixité professionnelle autorise la mise en œuvre, si nécessaire, d'actions positives en matière d'embauche ou de formation professionnelle.**

Ces mesures renforcent la légitimité des actions entreprises, en matière d'élargissement des choix d'orientation des filles, dans les établissements scolaires ;

Dans cette perspective, le ministère de l'Education s'est engagé depuis 2004 à introduire systématiquement une clause sur l'égalité femmes/hommes dans toutes les nouvelles conventions ou accords avec les branches professionnelles.

De nombreuses académies introduisent cette thématique dans les conventions locales de partenariat (bâtiment, transports, plasturgie, automobile...).

DES STRUCTURES DE VIGILANCE ET D'ACTION

Depuis 2000, les structures et réseaux de mise en œuvre de la convention se sont consolidés et élargis afin d'engager une action de prévention des inégalités et des comportements sexistes, au plus près des établissements scolaires. On a pu constater une intensification de l'action inter partenariale, marque d'une évolution culturelle.

Ces structures ont pour vocation d'agir aussi bien dans le domaine de l'élargissement des choix d'orientation que dans celui de l'éducation à la citoyenneté, de la lutte contre les violences sexistes et la vie scolaire, en mettant l'accent plus spécifiquement sur la construction des représentations mentales et des stéréotypes de genre.

▪ **Un comité interministériel pour l'égalité des sexes dans le système éducatif**

Présidé par Nicole Belloubet-Frier, rectrice de l'académie de Toulouse, jusqu'en mars 2005.

Il rassemble six ministères, ceux en charge de la Parité, de l'Education nationale et de la Recherche, de l'Agriculture, de la Justice, de la Culture et de l'Equipement

Il est composé de trois membres par ministère.

Parmi les actions réalisées :

- Le colloque du 27 mai 2004 « De la mixité... à l'égalité dans le système éducatif. Une volonté interministérielle » a permis d'établir un point d'étape de l'action entreprise depuis 2000 et d'afficher une volonté commune d'action.
- Le colloque organisé le 5 décembre 2005 « Femmes face aux technologies de l'information et de la communication » a été l'occasion de mesurer l'absence des femmes dans ce secteur de pointe et d'établir des recommandations pour les inciter à venir.

Une étude sur l'insertion comparée des filles et des garçons dans plusieurs types de filières professionnelles a été confiée au centre d'études sur les qualifications et les professions (CEREQ - 2002), selon l'hypothèse: « Les filières mixtes sont-elles moins inégalitaires que les autres ? ». Elle analyse des filières mixtes (gestion, comptabilité), à dominante féminine (sociologie, psychologie, secrétariat) et à tendance masculine (électricité, électronique, informatique).

Une étude sur les représentations, opinions et attitudes des parents d'élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} vis à vis de l'école, de l'orientation et du travail - étude selon le sexe des parents et le sexe des enfants - a été commandée à Françoise Vouillot, de l'institut national d'étude du travail et de l'orientation professionnelle, par le comité de pilotage interministériel de la convention 2000.

Parmi les résultats essentiels, rendus en 2004, on peut lire que si les parents sont bien conscients du poids des résultats scolaires dans l'orientation de leur enfant, ils sous-estiment le poids des déterminants socioculturels et en particulier celui du sexe de l'élève. Autrement dit, ils ont peu conscience de la division socio-sexuée de l'orientation.

Ce faible niveau de conscience est sous-tendu par une méconnaissance des réalités de l'orientation et du marché du travail.

L'intégralité du rapport est sur www.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/egalite/enquete_parents

- La mission égalité/parité de la direction de l'enseignement scolaire (DESCO)

La mission « égalité/parité » de la direction de l'enseignement scolaire favorise la réalisation et assure le suivi des actions en matière d'égalité entre les filles et les garçons dans le premier et le second degrés.

Depuis 2001, ses efforts sont plus particulièrement centrés sur l'aide aux structures, la diffusion d'outils pédagogiques, la formation et l'organisation de campagnes.

Elle anime le réseau des chargés de mission académiques pour l'égalité entre les filles et les garçons et organise régulièrement des regroupements nationaux pour analyser les pratiques, approfondir les connaissances et construire une culture commune.

Elle veille, en outre, au respect de la réglementation en matière d'élaboration de statistiques sexuées ou de sexisme dans les documents.

Elle coordonne, également, l'activité du comité interministériel pour l'égalité des sexes dans le système éducatif.

- *Un réseau académique de chargés de mission pour l'égalité entre les filles et les garçons.*

En 2005, toutes les académies ont désigné des chargés de mission sur ces questions. Souvent implantés auprès ou dans les Services académiques d'information et d'orientation (SAIO), ils sont désignés pour la mise en œuvre de l'égalité selon les axes forts la convention du 25 février 2000 : orientation, citoyenneté, violences sexistes.

Ce sont des personnes ressources en matière d'outils, de méthodes pédagogiques et d'aide à l'élaboration de projets.

Dans la majorité des académies, l'activité en matière d'égalité filles/garçons est montée en puissance, notamment à partir de 2002. Les différents sites web témoignent de la grande richesse et de la diversité des initiatives : de l'action dans la classe, en passant par les projets d'établissement, jusqu'à des actions coordonnées de bassins, des manifestations académiques organisées avec les partenaires locaux.

- Des correspondants pour l'égalité dans les établissements scolaires.

En 2004, un tiers des académies a mis en place ce type de réseau pour faciliter l'action au plus près des élèves. Relais d'information, ces correspondants ont la charge d'impulser des initiatives dans leur établissement. Ils bénéficient périodiquement de journées formation.

- **Un partenariat élargi dans les académies pour une synergie des actions : des conventions locales.**

Le comité national de pilotage et de suivi interministériel s'appuie sur des groupes interministériels implantés dans chaque académie présidés le plus souvent par les recteurs. Y participent, outre les cadres du système éducatif, des représentants des délégations régionales et missions départementales aux droits des femmes et à l'égalité, des syndicats professionnels, des chambres consulaires, des services déconcentrés du ministère de l'Emploi, de l'Agriculture, des associations compétentes...

En 2005 les deux-tiers des académies ont signé des conventions locales de partenariat, dont les modes de coopération peuvent varier. Elles sont en majorité signées entre le préfet et le recteur ; elles peuvent inclure le président de l'université, le directeur de l'IUFM... 8 d'entre elles associent le Président du Conseil régional.

DES REALISATIONS

Jusqu'en 2000 et encore souvent aujourd'hui les initiatives ont ciblé trop exclusivement les filles, les rendant par-là même implicitement responsables des choix limités qu'elles opèrent en matière d'orientation.

Il est donc important d'agir dans une perspective plus globale intégrant également les garçons, mais aussi les parents et l'entreprise.

Filles et garçons doivent prendre conscience des rôles sexués stéréotypés qui limitent leurs ambitions et leur projet de vie.

Les réalisations se sont largement développées ces trois dernières années, selon les trois axes de la convention :

▪ Pour une orientation scolaire et professionnelle libre des stéréotypes de genre

La direction des études et de la prospective (DEP) met en évidence dans ses recherches que l'hétérogénéité des parcours suivis au lycée ne suffit pas à expliquer les différences d'orientation entre les filles et les garçons après le baccalauréat. L'examen des choix faits par les bacheliers S ayant obtenu leur bac à 18 ans, permet de mettre en évidence de grandes disparités de comportement : même dans ce cas les filles intègrent deux fois moins souvent une filière sélective que les garçons. Cette attitude des filles est systématique, quelle que soit leur origine sociale, le niveau de diplôme atteint de leurs parents ou leurs performances scolaires.

Les choix de filières relèvent plus d'une mise en adéquation avec un modèle social sexué, qu'un choix pour une discipline ou un métier.

Ce constat nous a amené à organiser des initiatives variées.

En préalable, il est important de rappeler que toutes les statistiques concernant l'orientation sont à présent systématiquement sexuées.

D'autre part la question de l'égalité filles/garçons, si elle est traitée d'une manière hétérogène, est souvent intégrée au travail quotidien de nombreux conseillers d'orientation-psychologues qui pour la plupart ont bénéficié d'une formation approfondie en ce domaine. Les forums métiers ou les réunions d'information des parents d'élèves incluent souvent cette question.

Nous retiendrons quelques initiatives spécifiques :

Des campagnes

Une campagne nationale sur la mixité des métiers en 2002, en collaboration avec la presse quotidienne régionale, a été l'occasion de sensibiliser à la fois élèves et parents aux sciences et technologies. Des modèles positifs de femmes qui ont réussi professionnellement ont été présentés au grand public et une distribution gratuite de journaux dans les établissements scolaires a permis des débats argumentés dans les classes.

Une autre campagne, la même année, « Tous les métiers sont bi » a été plus centrée sur l'enseignement professionnel. Elle était basée sur la diffusion d'un jeu de trois affiches et d'un dépliant auprès des jeunes, filles et garçons, dans la perspective de les inciter à entrevoir une orientation vers des secteurs où ils et elles sont en général peu nombreux, comme aide-soignant pour les garçons ou conductrice de travaux pour les filles.

« Sciences et Technologies... Filles et garçons, bougez vos idées » : une campagne menée par la mission égalité de l'académie de Lille et l'Onisep, avec la collaboration du Fonds social européen et de la direction de l'enseignement scolaire. Elle comporte 6 affiches et un livret pédagogique, diffusés dans tous les établissements de l'académie, en 2004. Elle avait pour objectif de favoriser des conduites de changement, notamment chez les filles. Une enquête sur la désaffection des sciences par les élèves a été effectuée à cette occasion.

Un colloque

Un colloque en collaboration avec le ministère de la Recherche « Sciences et technologies, pourquoi les filles ? » s'est tenu en 2000. Ce fut le premier d'une série d'initiatives reprises par la suite par les associations de femmes scientifiques.

Des expositions

Des expositions itinérantes, accompagnées de brochures et d'outils multimédias ont été les supports de nombreuses actions dans les établissements scolaires, notamment « Femmes et sciences » et « La place des femmes et des hommes dans la société » de l'académie de Paris, ainsi que « L'autre moitié de la science », financée par la commission européenne.

L'exposition D comme découvreuses

7 académies ont accueilli cette exposition. Ce fut, à chaque fois l'occasion d'une collaboration forte avec les partenaires locaux, comme avec EADS à Toulouse.

Financée par les rectorats, avec l'aide de partenaires, du Fonds social européen (FSE) et du ministère, elle a été présentée au public dans des lieux symboliques comme le Parlement de Bretagne à Rennes ou le Museum d'Histoire naturelle à Orléans ; ou dans d'autres endroits stratégiques : Chambres de commerce et d'industrie, universités, centre commercial, CIO...

Au total, ce sont plus de 10 000 visiteurs, dont au moins 3000 élèves répartis sur 30 départements, pendant près de 54 semaines entre 2003 et 2005, qui ont été sensibilisés à la place des femmes en sciences et à l'orientation des jeunes filles.

Un renforcement du lien avec l'entreprise, pour des opportunités de carrières diversifiées

- A Rennes, une charte de parrainage pour l'insertion des jeunes filles dans les secteurs où elles sont peu présentes a été signée entre des élèves, le chef d'établissement d'un lycée et un parrain membre de l'entreprise Peugeot. Cet outil est le fruit d'un travail concerté entre la cellule académique de relations avec les entreprises et la délégation régionale aux droits des femmes. Avec cette nouvelle convention, l'entreprise s'engage à prendre des jeunes filles de première année de BEP mécanique automobile en stage et à les suivre durant toute la scolarité.
- En collaboration avec l'aéroport Toulouse-Blagnac, la mission Egalité de l'académie de Toulouse s'est intéressée au secteur mal connu et en plein développement de la sécurité. Très peu féminisé (1,5% des effectifs), il propose un large panel de métiers très différents les uns des autres (du simple gardiennage à la sécurité informatique en passant par le retraitement des déchets ménagers) et des opportunités de carrières très variées. De nouveaux partenariats ont pu s'instaurer avec la gendarmerie Midi-Pyrénées, l'armée, la police nationale et municipale.

Et encore ...

Plusieurs GRETA sont engagés dans des actions d'élargissement des choix professionnels en direction de femmes demandeuses d'emploi. Ces actions ont notamment bénéficié de l'aide du FSE. C'est dans ce cadre qu'une collaboration étroite s'est constituée avec le groupe Peugeot-PSA pour la formation des partenaires sociaux aux questions d'égalité femmes/hommes dans l'entreprise.

Des cafés « Sciences et mixité » ont été mis en place dans les académies de Lyon et Bordeaux, à destination des élèves de seconde, première et terminale scientifiques. Ils ont permis aux élèves et aux professeurs d'échanger et parfois de réactiver un intérêt pour les sciences dans une ambiance conviviale

▪ **Pour une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes**

Cet axe d'approche de l'égalité est transversal. Il inclut des actions relevant à la fois de l'éducation à la citoyenneté, de la prévention des violences sexistes, de l'éducation à la sexualité ainsi que de la vie scolaire. Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté sont des instances privilégiées pour ce type d'action ; les heures de vie de classe permettent également l'organisation de débats sur ces sujets.

Parmi les initiatives les plus marquantes :

- **Un rapport « 30 propositions pour lutter contre les violences sexuelles dans les établissements scolaires » établi par Nicole Belloubet-Frier, rectrice de l'académie de Toulouse, diffusé en 2001.**
- Un colloque sur les mariages forcés a été organisé en mars 2002. C'est la première fois qu'une telle initiative était organisée par l'Education nationale. Elle a permis un approfondissement du sujet en croisant l'apport des associations de femmes avec celui des équipes éducatives, tout en favorisant des rapprochements fructueux pour agir dans les établissements scolaires.

Dans le cadre de l'éducation à la sexualité :

- La circulaire du 17 février 2003 relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées, instaure 3 séances obligatoires pour les élèves. Des outils sont mis à la disposition des équipes éducatives :
- Une brochure : « L'éducation à la sexualité au collège et au lycée – guide du formateur » CNDP 2003. Il a été élaboré par le bureau de l'action sanitaire de la DESCO et présenté lors d'un séminaire national en décembre 2003.
- Un deuxième guide méthodologique « Education à la sexualité – guide d'intervention pour les collèges et les lycées » - CNDP 2005, propose des pistes de réflexion et des fiches d'activité permettant en particulier de mener un travail sur les relations entre filles et garçons, les stéréotypes de rôles, l'égalité, la loi, la prévention des violences sexistes et sexuelles, les mariages forcés...Des informations sur les ressources et organismes auxquels avoir recours dans des situations de violence figurent aussi dans cette brochure.

Ces documents sont téléchargeables sur www.eduscol.fr/D0060/resnat01.htm

- Le théâtre interactif est très utilisé par les académies comme vecteur d'un changement des attitudes et des comportements.

C'est ainsi que dans l'académie de Grenoble, avec l'appui du service académique d'information et d'orientation, depuis 1992, 300 représentations, devant 45 000 élèves, enseignants et conseillers d'orientation- psychologues ont été jouées par la compagnie Tenfor. Elle utilise le « théâtre forum » qui permet une implication directe des élèves, ouvrant sur une remise en cause des représentations traditionnelles. Les académies de Dijon et Montpellier bénéficient du même type d'expérience.

- L'exposition « Il était une fois l'histoire des femmes » a été réalisée avec la participation de l'historienne Michelle Perrot pour les élèves de 3^{ème} et de lycée. Elle a permis d'animer des débats argumentés dans toutes les académies, en mettant en perspective la place des femmes du Moyen Age à nos jours au travers d'une douzaine de panneaux sur l'accès au savoir, les rôles sociaux de sexe, la représentation du corps ou le partage du pouvoir. Elle propose une réflexion large sur la place des femmes dans la société et vise à initier un processus d'évolution des comportements.

- Le renforcement des outils de promotion de l'égalité

La création d'une culture commune en matière d'égalité passe avant tout par la formation des équipes éducatives, aussi cet aspect a-t-il fait l'objet d'une attention toute particulière.

La sensibilisation et la formation des acteurs

- La formation des chargés de mission académique à l'égalité a été régulièrement assurée à raison d'une centaine d'heures en 4 ans, par la mission nationale pour l'égalité et la parité.
- De nombreuses actions de formation continue se sont développées dans les académies depuis 2000, sous forme de conférences, de colloques ou de stages.
- Par ailleurs, si l'objectif de systématisation d'un module dans la formation des futurs enseignants à l'IUFM, n'est pas encore atteint, la direction de l'enseignement scolaire a recensé des actions de sensibilisation dans les 2/3 des académies ;
Entre 2001 et 2005, 18 IUFM ont introduit la question de l'égalité des sexes dans leur cursus.
Cette démarche reste modeste, les stagiaires bénéficiant en moyenne d'une formation annuelle de 3 à 6 heures. Sa mise en œuvre n'est pas sans présenter de difficultés et repose souvent sur la volonté d'acteurs très motivés.
Cette sensibilisation prend des formes diverses : modules obligatoires (dans 7 IUFM), modules facultatifs (dans 11 IUFM), une prise en compte transversale à l'orientation, mais aussi à l'éducation à la citoyenneté, à l'approche des violences ou de l'éthique professionnelle ; des conférences ou colloques, des mémoires professionnels, la formation des formateurs.
- **La formation des conseillers d'orientation-psychologues à l'égalité femmes/hommes est assurée depuis de nombreuses années, par l'institut national d'étude du travail et de l'orientation professionnelle, à Paris. C'est une formation très riche, abordée au travers du prisme de l'orientation. Cet institut bénéficie depuis peu d'une équipe de recherche reconnue qui, entre autre, assure régulièrement un séminaire autour de la construction sexuée des identités.**

Un B.O. hors série (n° 10 du 2 novembre 2000) "A l'école, au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité" a été conçu comme un outil au service de l'action pédagogique. Il veut éclairer la réflexion et tracer des pistes qui puissent donner un véritable sens à un travail sur l'égalité des sexes dans les conditions classiques de la mixité scolaire, à partir de situations quotidiennes.

Dans le cadre du développement du rôle de l'établissement en matière d'égalité : l'utilisation du projet d'établissement et du règlement intérieur

- Il a été précisé aux EPLE, par circulaire publiée au B.O. n°8 le 13 juillet 2000, les valeurs et principes qui fondent le service public d'éducation et que chacun se doit de respecter dans l'établissement. "L'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons" figure ainsi parmi les priorités qui doivent inspirer tout règlement intérieur.
- Une lettre aux recteurs a rappelé l'importance d'inscrire un volet spécifique "égalité filles/garçons" dans les projets d'établissement, 8 Mars 2002.

Dans ce domaine, une nette évolution est observée, en particulier dans les collèges, où la situation est la plus sensible.

Un exemple dans l'académie de Bordeaux :

«La circulaire sur les projets d'établissement concernant la gestion des crédits globalisés, pour l'année 2005- 2006, précise que 10% de l'enveloppe académique constitueront un «fonds d'incitation ». Il sera destiné à financer des opérations d'intérêt académique dans le cadre d'un appel à projets. Deux thèmes sont retenus, le premier étant «la culture scientifique et la diversification de l'orientation des jeunes filles ». Un groupe de pilotage académique a été prévu pour sélectionner les projets.

Des outils pédagogiques et de communication

Les établissements bénéficient à présent d'un choix d'outils disponibles auprès des missions académiques ou de la mission nationale : plusieurs expositions, des CD-Rom, vidéo, jeux de transparents sur les stéréotypes et les rôles sociaux sexués, les choix professionnels, la lecture des images dans une perspective de genre...

Les IUFM et les CRDP disposent aussi de ces documents.

La collecte des expériences

- Un recueil des « bonnes pratiques académiques pour l'égalité entre les filles et les garçons » a été édité par la mission nationale pour l'égalité et la parité. Il met à la disposition des enseignants des actions académiques originales et concrètes, selon les trois axes de la convention du 25 février 2000. Dans ce document, la diversité a été privilégiée : diversité de niveaux de formation, de cadre d'action, de publics ou encore de vecteur,
- Un « recueil des bonnes pratiques académiques, 40 expériences dans l'académie de Grenoble » a été édité en septembre 2004.

L'intégralité de ces documents est disponible sur
www.education.gouv.fr/syst/egalite/bonnes_pratiques.htm

Des concours

- Le concours des « Olympes de la parole », est proposé par l'Association française des Femmes diplômées des universités, depuis 2002, sous le patronage des ministres en charge de l'Education et de la Parité. Il incite les élèves à réfléchir à la place de chacune et chacun, à l'école et dans la société, au travers du thème central de l'égalité femmes-hommes. C'est l'occasion de traiter de cette problématique de façon ludique, créative, pédagogique et d'obtenir de surcroît une reconnaissance institutionnelle. Les académies sont de plus en plus nombreuses à y participer, 11 d'entre elles ont concouru en 2005.
-

- Le prix de la vocation scientifique et technique des filles

Ce prix est décerné par le service des droits des femmes et de l'égalité. Il est organisé, chaque année, en collaboration avec l'Education nationale. Il concerne les jeunes filles scolarisées en classe de terminale scientifique ou technologique. Il a pour but de les encourager à poursuivre leur formation vers des carrières scientifiques et techniques. 600 prix, d'une valeur de 800 euros chacun, sont décernés chaque année.

Des journées d'action

- Le 8 mars, journée internationale des femmes, est l'occasion pour les établissements scolaires d'organiser de multiples actions, avec la collaboration des missions académiques pour l'égalité, des collectivités locales et des associations. Les initiatives se prolongent en général durant tout le mois de mars.
- Le 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes est de plus en plus utilisée pour inciter à la réflexion.

Ces initiatives entre dans le cadre des parcours civiques.

Ils font l'objet d'un partenariat entre le ministère et le CIDEM (association civisme et démocratie). Un site Internet propose des ressources documentaires : www.cidem.org

Une rubrique Internet « mixité, parité, égalité »

www.education.gouv.fr/syst/egalite/default.htm

On y trouve des liens utiles avec les sites Internet des partenaires de la convention, ainsi qu'avec les sites « égalité » des académies sur lesquels sont disponibles de nombreuses initiatives.

Parmi les documents téléchargeables :

- Une rubrique actualité
- Un livret rassemblant la majorité des outils pédagogiques pour la classe (mai 2004)
- Un document présentant une sélection de fiches action des académies (juin 2005)
- Actes de colloques, études et de nombreuses statistiques.

L'apport du fonds social européen (FSE)

Une partie des actions concernant l'orientation et la formation des acteurs a été co-financée à hauteur de 45 % par le Fonds social européen. La direction de l'enseignement scolaire a lancé un appel à projets annuel selon des critères de sélection ciblés. Entre 2002 et 2004, une trentaine de projets ont pu être réalisés dans ce cadre.